

POINT SUR LES DISPOSITIFS PROPOSÉS DANS LE CADRE DU PSE D'AULNAY ET RENNES

12 février 2013

Une démarche de négociation structurée

- ✓ 10 réunions de négociation
- ✓ Des thèmes définis avec les Organisations Syndicales lors de la première réunion de négociation
- ✓ Un calendrier et un timing d'analyse des mesures, partagés avec les Organisations Syndicales
- ✓ Une volonté de la Direction d'échanger avec les Organisations Syndicales sur les dispositifs à proposer (tant sur les mesures que sur les incitations)

Les thèmes majeurs abordés lors des réunions de négociation

- ✓ L'accompagnement des personnes fragilisées face à l'emploi: (salariés reconnus handicapés ou en congé longue maladie)
- ✓ Les mesures destinées aux seniors
- ✓ La possibilité de parcours de formation renforcés pour faciliter l'accès à des emplois identifiés
- ✓ L'amélioration du dispositif de mobilité interne
- ✓ L'amélioration des propositions financières

Principales mesures proposées en mobilité externe

- ✓ **Le projet professionnel sans congé de reclassement**
 - ➔ Permet aux salariés de concrétiser leur projet professionnel à l'extérieur du groupe vers un autre employeur. Pour cela, le salarié devra produire un nouveau contrat de travail (CDI ou CDD d'au moins 6 mois).
 - ✓ **La création d'entreprise sans congé de reclassement avec accompagnement du cabinet SODIE**
 - ➔ Permet aux salariés de concrétiser leur projet professionnel à l'extérieur du groupe dans le cadre d'une création/reprise d'entreprise. Le statut d'auto entrepreneur est inclus dans cette démarche.
 - ✓ **La transition professionnelle**
 - ➔ Cette nouvelle mesure permet d'accompagner la reconversion professionnelle des salariés vers des entreprises partenaires du Groupe ou des secteurs porteurs d'emplois en 2013.
- Le principe de ce dispositif :**
- Il s'agit d'obtenir un emploi en CDI identifié dans une entreprise avec laquelle le Groupe a noué un partenariat.
 - Le candidat devra avoir été sélectionné par l'entreprise d'accueil durant la période de volontariat du PSE (jusqu'au 31 décembre 2013)
 - Jusqu'à 3 mois de formation adaptée au futur poste pourront être proposés

✓ **Le projet professionnel ou création d'entreprise avec congé de reclassement et accompagnement du cabinet SODIE**

- ➔ Permet aux salariés de rechercher ou d'identifier une solution professionnelle de reclassement extérieur ou de création d'entreprise.
- ➔ La durée du congé de reclassement peut s'étendre jusqu'à 12 mois.

✓ **La transition vers la ré-industrialisation**

- ➔ Cette nouvelle mesure permet de concrétiser une embauche au sein d'une entreprise venue s'installer sur le site d'Aulnay ou de Rennes dans le cadre de la ré-industrialisation.

Le principe de ce dispositif :

- Le candidat est sélectionné par l'entreprise
 - Une formation nécessaire aux besoins spécifiques de l'entreprise d'accueil pourra être proposée jusqu'à 450 heures (cumulé avec le DIF) ou de 10500€
 - Pendant cette période, des missions d'intérim ou des CDD seront proposés au salarié afin que celui-ci puisse acquérir de nouvelles compétences ou maintenir son employabilité.
- ➔ La durée du dispositif peut s'étendre jusqu'à 18 mois.

✓ **Le dispositif senior**

Ce dispositif sera ouvert **aux salariés pouvant liquider une retraite à taux plein à l'issue du congé senior** de 30 à 36 mois.

- ➔ Le congé senior « standard » de 24 mois dont au moins 18 mois d'accompagnement renforcé en congé de reclassement.
- ➔ Le congé senior adapté pouvant aller jusqu'à 36 mois dont au moins 30 mois d'accompagnement renforcé en congé de reclassement Il s'adresse aux personnes pouvant justifier d'au moins 17 années de travail en équipe chez PSA ou chez d'autres employeurs.
- ➔ Prise en charge par l'employeur des cotisations retraite
- ➔ Tous les trimestres sont cotisés et validés

✓ **Le dispositif d'accompagnement des personnes fragilisées face à l'emploi (pour le site d'Aulnay)**

Une structure d'accueil dédiée sera mise en place afin de faciliter la réinsertion professionnelle.

- ➔ Maintien du statut PCA pour une durée de 24 mois.

Principales mesures proposées en mobilité interne

En complément des mesures habituelles liées à la mobilité interne, le projet présenté prévoit des aides complémentaires notamment :

- ✓ Une indemnité de transfert supplémentaire de 5000€ net
- ✓ Une indemnité d'incitation d'un mois de salaire
- ✓ Aide renforcée à la recherche d'un logement
- ✓ Aide à l'acquisition d'un logement
- ✓ Amélioration des conditions, notamment pour la mobilité intra-régionale, par l'assouplissement des critères d'accès aux aides en cas de déménagement
- ✓ Une prime exceptionnelle en cas de non-déménagement et d'allongement d'un trajet domicile-travail d'au moins 5 km ou 15 minutes de 4120 à 8240€ sur 3 ans
- ✓ Accompagnement renforcé pour la recherche d'emploi du conjoint
- ✓ En cas d'achat de résidence principale, possibilité de versement de la prime mobilité en trois fois au lieu de quatre.
- ✓ Renforcement des aides à la recherche d'emploi pour le conjoint avec présentation de 2 offres

Exemples d'aides financières pour un salarié (opérateur, opérateur professionnel, technicien ou agent de maîtrise) de 20 ans ancienneté

Impact financier brut mini et moyen des mesures en phase de volontariat (<i>hors cotisations sociales</i>)						
Statut	Ancienneté	Projet professionnel	Création d'entreprise	Congé de reclassement	Transition professionnelle	Transition réindustrialisation
OP UEP mini	20 ans	46 515€	56 515€	30 749€		29 906€
OP UEP moyen	20 ans	57 203€	67 203€	39 941€		35 100€
OP mini	20 ans	52 679€	62 679€	35 940€		31 448€
OP moyen	20 ans	61 053€	71 053€	43 196€		37 959€
TAM mini	20 ans	59 516€	69 516€	41 968€		36 486€
TAM moyen	20 ans	73 925€	83 925€	54 091€		47 534€

Exemples d'aides financières pour une mobilité interne en Région Parisienne

Pour une mobilité en région parisienne – base couple + deux enfants (<i>hors prélèvements sociaux</i>)		
Sans déménagement	Salaire mensuel brut : 2 250€	Salaire mensuel brut : 2 700€
Prime de transfert	5 000€	5 000€
Indemnité/Incitation	2 250€	2 700€
Prime exceptionnelle*	4 140€ à 8 280€ (115 à 230€ euros/mois sur 36 mois)	4 140 à 8 280 (115 à 230€ euros/mois sur 36 mois)
Total Mobilité	11 390 à 15 530	11 840€ à 15 980€

* Fonction de l'allongement du trajet aller domicile > nouveau lieu de travail

Pour une mobilité en région parisienne – base couple + deux enfants (<i>hors prélèvements sociaux</i>)		
Avec déménagement	Salaire mensuel brut : 2 250	Salaire mensuel brut : 2 700
Prime d'installation	10 476€	11 826€
Prime de mobilité *	23 610€	23 610€
Prime de transfert	5 000€	5 000€
Indemnité/Incitation	2 250€	2 700€
Total Mobilité	41 336€	43 136€

* Fonction de l'allongement du trajet aller domicile > nouveau lieu de travail avant déménagement

Pour s'informer plus en détails, les salariés des sites de Rennes et d'Aulnay pourront prendre rendez-vous au Pôle Mobilité Professionnelle (PMP) de leur site, ouvert à compter du 13 février.

Les salariés ne pourront adhérer aux mesures proposées par le Groupe qu'à l'issue du dernier CCE de la procédure de consultation actuellement en cours.